

Déclaration CGT sur le SRDE 2011-2016

Madame et Monsieur les Représentants du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

L'avis du CESER sur le nouveau schéma régional de développement économique 2011-2016 qui est soumis au vote aujourd'hui a été élaboré dans des délais courts alors que le SRDE proprement dit a fait l'objet d'une vaste concertation pendant plusieurs mois au niveau de la région. Lors de cette concertation la CGT s'est impliquée comme elle l'avait fait déjà en 2010 lors des états généraux de l'industrie.

Nous avons participé aux débats dans les départements, au niveau régional lorsque nous avons été invités à nous exprimer et même quand nous n'avons pas été sollicités!

Nous avons été force de propositions, nombreuses, cohérentes, innovantes, malheureusement nous devons constater que si nous avons été écoutés nous n'avons pas été entendus.

Nous ne pouvons que regretter que certaines propositions que nous avons faites n'aient pas été retenues pour ce schéma de développement économique de notre région.

Ainsi nous regrettons la non prise en compte dans le SRDE de notre proposition de création d'un pôle financier public régional rassemblant les établissements financiers implantés en région (la Banque de France, la Caisse des dépôts, la Banque postale, le crédit foncier, Dexia, Oséo, Ubifrance...) ainsi que les institutions créées, généralement provisoirement, par l'Etat pour assurer des financements spécifiques (fonds stratégique d'investissement...).

De par leur ancrage territorial, les composantes du pôle financier public peuvent jouer un rôle déterminant en contribuant à la mise en place et au financement des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Lors de notre assemblée plénière de février dernier nous avons souligné que *« ce pôle financier public pourrait permettre à la puissance publique d'orienter les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques et de soutenir, à travers le SRDE, un véritable plan régional de relance économique et sociale »*.

Plus largement la création de ce pôle aurait le mérite d'orienter l'activité des banques vers l'économie réelle au lieu de la financiarisation. Tous les enseignements de la crise récente ont-ils été tirés ?

Au titre de la mise en œuvre des chartes de sous-traitance nous aurions apprécié une contractualisation permettant de soustraire un temps soit peu les PME/PMI des rapports de domination instaurés par les donneurs d'ordres afin de promouvoir une sous-traitance de coopération. Or, l'objectif affiché du SRDE vise à soutenir l'effort de structuration de la chaîne de sous-traitance des donneurs d'ordres.

Nous voyons là une contradiction profonde avec l'objectif de développement d'entreprise intermédiaire.

En effet, l'effort de structuration des donneurs d'ordres ne peut avoir comme conséquence que le renforcement de la dépendance des PME/PMI leur permettant de récupérer à leur profit la plus grande partie de la marge des PME/PMI les empêchant ainsi de se développer. Ce processus se paie aussi sur les marges de manœuvres stratégiques des PME/PMI, les contraignant à sacrifier la variété des produits ou l'innovation au profit de la réduction des coûts et des délais.

Il est également de notre devoir d'évoquer les conséquences sociales de ce processus qui accentue les inégalités d'emploi, qu'il s'agisse de la structure des qualifications, des salaires et des rémunérations que des conditions de travail.

Concernant le Gestion Prévisionnel des Compétences (GPEC) et les mutations économiques nous aurions également apprécié un dispositif assis sur le dialogue social sectoriel et territorial au sein des Systèmes Productifs Locaux (SPL) ou de comités interentreprises.

Au sein d'une démocratie nous n'imaginons pas, pour notre part, que les salariés qui sont les producteurs des richesses au sein de leur entreprise, de leur filière et de leur territoire, ne soient pas informés, consultés, et surtout acteur de l'évolution des métiers, des compétences et des mutations industrielles et économiques.

Nous apprécions positivement la mise en place d'une instance de concertation semestrielle dès 2011, ainsi que d'un forum annuel d'information des acteurs économiques de la région afin de présenter le bilan annuel des aides régionales, car comme le souligne le SRDE « *les remontées d'information « de terrain » issues du dialogue social peuvent irriguer la réflexion économique régionale* », néanmoins nous tenons à souligner la nécessité de créer les conditions du dialogue social en territoire, sur le terrain.

Sur ce point nous sommes en attente d'une rencontre régionale, portée par l'avis sur l'industrie des PME/PMI, pour que soit créé :

- Des « commissions paritaires territoriales » ayant notamment pour objet : l'emploi, la formation professionnelle, les conditions de travail ... ;
- La représentation des salariés dans les pôles de compétitivités, les clusters...

Oui, une évolution des critères de conditionnalité des différents dispositifs est nécessaire afin de mieux prendre en compte les exigences de développement durable tant environnementale que sociale. Et c'est bien pour cela que les critères d'accès aux aides publiques ne peuvent se limiter à l'examen de la situation financière et des obligations sociales et fiscales.

C'est pourquoi nous aurions apprécié des critères plus précis et nous regrettons de nous être trouvé seuls à défendre un amendement excluant du bénéfice des aides publiques les entreprises faisant l'objet de condamnation, ou d'un procès verbal de la DIRECCTE, notamment en ce qui concerne :

- L'entrave aux organisations syndicales ou à la mission des instances représentatives ;
- Le prêt illicite de main d'œuvre ;
- Le délit de marchandage.

Avons-nous fait une mauvaise lecture du SRDE qui précise (page 117) que « *l'aide n'est pas un droit, elle ne poursuit qu'un seul but : conforter et renforcer l'emploi* ».

Nous ne sommes pas moins légitimes en proposant qu'aucune aide ne soit attribuée sans que le risque organisationnel ne soit inscrit au Document Unique d'Evaluation (DUE) des risques professionnels et sans l'élaboration d'un plan de prévention établi au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). En particulier lorsque le plan de soutien à l'industrie aéronautique contribue à financer un modèle organisationnel (Lean) dont les experts de santé au travail disent être une des principales causes de l'explosion des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et du stress et poser un véritable problème de santé publique. Devons nous insister sur le coût indirecte supporté par les organismes sociaux et la collectivité d'un tel modèle organisationnel ?

Nous tenons à souligner combien l'audition des instances représentatives des salariés constitue un instrument de contrôle du dialogue social et plus particulièrement de l'information et de l'utilisation des aides publiques. Cette audition étant de nature à étayer la

rédaction du rapport d'évaluation. Aussi, nous nous félicitons que la commission ait retenue cette proposition que nous comptons bien retrouver dans le SRDE.

L'innovation sociale réside bien davantage dans les propositions de conditionnalité et de dialogue social territorial que nous portons, que dans les poncifs que constitue l'intéressement et/ou l'ouverture du capital aux salariés, ou encore à des dispositifs particuliers en faveur des handicapés ou d'intégration des séniors...

Plus qu'un label, le dialogue et l'innovation sociale ont besoin d'un véritable engagement de la force publique car ils sont aujourd'hui, plus que jamais, les leviers nécessaires et indispensables de la sortie de la crise et du développement économique.

Par ce qu'il porte quelques avancées la CGT votera l'avis.